



MADRID, le 13 février 2018

CIRCULAIRE ICCAT # 773 / 2018

OBJET : RÉUNION INTERSESSION DE LA SOUS-COMMISSION 1 (Bilbao, 23-25 juillet 2018)

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que, conformément à la décision prise par la Commission lors de sa 25^e réunion ordinaire tenue à Marrakech (Maroc) du 14 au 21 novembre 2017, une réunion intersession de la Sous-commission 1 aura lieu à Bilbao du 23 au 25 juillet 2018.

L'ordre du jour provisoire de la réunion est joint à la présente et le formulaire d'inscription a été publié sur le site web de l'ICCAT. Nous demandons aux participants de bien vouloir effectuer eux-mêmes leurs réservations d'hôtel. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les hôtels, veuillez cliquer ici.

Les participants souhaitant solliciter une aide financière à prélever sur le fonds pour la participation aux réunions sont priés de présenter leur demande conformément aux protocoles et aux règles de procédures établis à cet effet avant le **24 mai 2018**.

Les CPC sont priées de fournir leurs positions préliminaires sur les questions à traiter pendant la réunion par écrit au Secrétariat de l'ICCAT avant le **29 juin 2018** au plus tard. Les CPC souhaitant soumettre d'autres documents à cette réunion sont invitées à les présenter dans les meilleurs délais afin de faire en sorte que ces documents soient disponibles dans les trois langues officielles de l'ICCAT avant le début de la réunion. Le Secrétariat publiera tous les documents sur un site *SharePoint* dédié au moins deux semaines avant la réunion intersession de la Sous-commission 1 ou le plus rapidement possible après leur réception.

Je vous prie d'agréer l'expression de ma parfaite considération.


Driss Meski
Secrétaire exécutif de l'ICCAT



DISTRIBUTION :

– **Mandataires de la Commission :**

Président de la Commission :	R. Delgado	Président du COC :	D. Campbell
Premier Vice-Président :	S. Depypere	Président du PWG	N. Ansell
Second Vice-Président :	Z. Driouich	Président du STACFAD	H. A. Elekon
Président du SCRS :	D. Die		

- **Chefs de délégation**
- **Parties, Entités ou Entités de pêche coopérantes**

Pièces jointes : Termes de référence et ordre du jour provisoire

RÉUNION INTERSESSION DE LA SOUS-COMMISSION 1

Termes de référence

1. Une réunion intersession de la Sous-commission 1 sera tenue à Bilbao (Espagne) du 23 au 25 juillet 2018, dans le but de :
 - a. *Examiner brièvement l'information halieutique et scientifique sur les thonidés tropicaux, y compris l'état des stocks*
 - b. *Discuter de considérations de conservation et de gestion relatives aux stocks et/ou aux pêcheries de thonidés tropicaux, y compris les exigences de la Rec. 11-13*
 - c. *Envisager d'éventuelles mesures de conservation et de gestion pour les stocks et/ou les pêcheries de thonidés tropicaux qui pourraient inclure, entre autres :*
 - 1) Limites de la capacité
 - 2) Limites de capture
 - 3) Fermetures temporelles et/ou spatiales
 - 4) Limites/réduction de l'effort de pêche sous DCP
 - 5) Limites /réduction du nombre de navires de support
 - 6) Autres mesures visant à réduire la mortalité des juvéniles de thon obèse et d'albacore
 - 7) Autres mesures
 - d. *Identifier des mécanismes visant à garantir une mise en œuvre effective des mesures de conservation et de gestion des thonidés tropicaux*

Une considération spécifique devrait être accordée aux pratiques susceptibles d'entraver l'application des mesures de gestion si elles ne sont pas bien contrôlées ou mises en œuvre, entre autres : transbordements en mer, déclaration incomplète ou irrégulière, etc.
 - e. *Commencer à envisager le développement de procédures de gestion pour les thonidés tropicaux*
 - 1) Dans le contexte du développement de procédures de gestion, discuter des avantages et des inconvénients de la gestion des thonidés tropicaux par stock, pêche, ou combiné, et envisager la façon dont les objectifs de gestion devraient s'articuler pour les thonidés tropicaux.
 - 2) Compte tenu des discussions au point 1 de l'ordre du jour ci-dessus : examiner les implications en ce qui concerne le processus de MSE, et identifier des mesures additionnelles/alternatives des performances concernant la MSE des thonidés tropicaux en tenant compte de ceux qui ont été identifiés à l'annexe 9 de la Rec. 16-01, ainsi que les aspects socio-économiques et de conservation des stocks et des pêcheries.
2. Lors des discussions sur les mesures possibles conformément aux paragraphes 1c et 1d ci-dessus, la Sous-commission 1 devrait évaluer leurs fondements scientifiques, les avantages au niveau de la conservation et de la gestion ainsi que les éléments relatifs à l'application. À la lumière de cette évaluation, la Sous-commission 1 devrait chercher à hiérarchiser les mesures (ou combinaison de mesures) qui paraissent selon toute vraisemblance appuyer les considérations de conservation et de gestion pertinentes identifiées en vertu du paragraphe b ci-dessus. Une attention particulière devrait être donnée à l'efficacité et l'efficacités vraisemblables de ces mesures et à la façon dont les CPC vérifient l'application.
3. Les CPC sont priées de fournir leurs positions préliminaires sur ces questions *par écrit au Secrétariat de l'ICCAT au moins trois semaines avant la réunion*. Le Secrétariat publiera ces soumissions sur un site SharePoint dédié au moins deux semaines avant la réunion intersession de la Sous-commission 1 ou le plus rapidement possible après leur réception.

RÉUNION INTERSESSION DE LA SOUS-COMMISSION 1

Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la réunion
2. Désignation du rapporteur
3. Objectifs de la réunion¹
4. Adoption de l'ordre du jour et organisation des sessions
5. Bref examen de l'état des stocks et des pêcheries de thonidés tropicaux (incluant les résultats préliminaires de l'évaluation du stock de thon obèse de 2018 et principaux défis rencontrés dans les évaluations des stocks de thonidés tropicaux).
6. Mesures de conservation et de gestion actuelles (y compris les difficultés de leur mise en œuvre et évaluation de leur efficacité).
7. Considérations de modifications aux mesures de conservation et de gestion actuelles² ou adoption de nouvelles mesures qui pourraient prévoir, entre autres :
 - Limites de la capacité
 - Limites de capture
 - Fermetures temporelles et/ou spatiales
 - Limites/réduction de l'effort de pêche sous DCP
 - Limites /réduction du nombre de navires de support
 - Autres mesures visant à réduire la mortalité des juvéniles de thon obèse et d'albacore
 - Autres mesures
8. Projet de plan pour le développement d'une évaluation de la stratégie de gestion (MSE) et de règles de contrôle de l'exploitation (HCR) pour les thonidés tropicaux
 - Objectifs de gestion potentiels
 - Identification d'indicateurs des performances
 - Procédures de gestion possibles, incluant des HCR
9. Recommandations à la Commission et requêtes au SCRS
10. Autres questions
11. Adoption du rapport et clôture

¹ La réunion vise à fournir un lieu de débat sur des mesures de gestion actuelles et éventuellement futures concernant les thonidés tropicaux, y compris la possible adoption future des règles de contrôle de l'exploitation.

² Lors des discussions sur de possibles mesures, la Sous-commission 1 devrait évaluer les fondements scientifiques, les avantages au niveau de la conservation et de la gestion ainsi que les éléments relatifs à l'application. À la lumière de cette évaluation, la Sous-commission 1 devrait chercher à hiérarchiser les mesures (ou combinaison de mesures) qui paraissent selon toute vraisemblance appuyer les objectifs de conservation et de gestion pertinents identifiés au point 8. Une attention particulière devrait être donnée à l'efficacité et l'efficacités vraisemblables de ces mesures et à la façon dont les CPC vérifient l'application.